

## Master Management des organisations sanitaires et sociales

### Référentiel de certification

#### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif du Master 1 de Management et conseil donné ici à titre de référence.

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1 :

UEF 1 : Formation fondamentale,

UEF 2 : Management des organisations,

UEF 3 : Outils de gestion

Semestre 2 :

UEP 1 : Management appliqué aux institutions et organisations sanitaires et sociales (IOSS),

UEP 2 : Environnement Institutionnel et juridique des IOSS,

UET : Expression, Communication, et insertion professionnelle).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

Semestre 3 :

UEF 1 : Environnement Juridique Réglementaire et Fiscale,

UEF 2 : Environnement Economique et Social, UEF 3: Gestion des ESS et Méthodologie de Recherche –

Semestre 4 : UEP 1:Management des Etablissements Sanitaires et Sociaux (ESS),

UEP 2 : Direction des ESS,

UET : Expression, communication et insertion professionnelle).

Contrôle des connaissances et modalités de validation du Master:

Au sein d'une unité d'enseignement, la note attribuée à chaque matière est :

-dans le cas de la session principale, la moyenne du contrôle continu de la matière (s'il y a lieu) et du contrôle final (50% de la note de la matière).

- dans le cas de rattrapage, prise en compte de cette seule note.

La moyenne de l'UE est égale à la moyenne pondérée des matières de cette UE (capitalisation des ECTS pour déterminer la validation de l'UE).

Toute note inférieure ou égale à 05/20 attribuée dans une matière entraîne la non validation de l'UE correspondante.

Lorsque l'UE n'est pas validée à la session principale, l'étudiant doit dans le but de valider cette UE, repasser à la session de rattrapage les matières dont la moyenne est inférieure à 10/20. Seule la note de la deuxième session est prise en compte.

En cas de redoublement aucune note ne peut être conservée d'une année sur l'autre. Seules les UE sont capitalisables.

A chaque UE est associé un nombre d'ECTS. Ce nombre est le coefficient associé à l'UE pour le calcul de la moyenne annuelle (du M1 et de M2).

La validation du M1 (respectivement M2) a lieu si la moyenne annuelle de l'ensemble des UE du M1 (respectivement M2) est supérieure ou égale à 10/20.

Il y'a une compensation entre les diverses UE d'une même année en dehors de toute compensation globale du cursus Master (pas de compensation entre M1 et de M2).

Une mention est attribuée à l'étudiant selon la moyenne annuelle obtenue (M1 ou M2) :

Moyenne de l'année	Mention
Comprise entre 10 et 11,99	Passable
Comprise entre 12 et 13,99	Assez bien
Comprise entre 14 et 15,99	Bien
Comprise entre 16 et 17,99	Très Bien
Comprise entre 18 et 20	Excellent

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Commission pédagogique et jury de validation des acquis (code de l'éducation art R613-33 à 613-37 et décret 2013 -756 du 19 Août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPEENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>IRTS de Montrouge</b></li> <li>- Université de la Réunion</li> <li>- Université de Tunis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Uniwersytet Ekonomiczny à WROCLAW (POLOGNE)</li> <li>Universidad Nacional de Colombia, à Bogota (COLOMBIE)</li> </ul>